

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 5 mars 2024 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire	Réjean Rajotte
Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

## 1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter les projets de Règlements soumis à la consultation publique mentionnés dans l'avis public donné sur le sujet le 7 février 2024.

## 2 Consultation sur le projet de Règlement numéro 625-2024 intitulé « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ».

2.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est adressée à l'égard du Règlement dans son ensemble ou en partie.

## 3 Consultation sur le projet de Règlement numéro 626-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois* ».

3.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois;

3.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est adressée à l'égard du Règlement dans son ensemble ou en partie.

#### 4 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation des projets de Règlements, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 20.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,



Micheline Martel, OMA

Le maire,



Réjean Rajotte